

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL
SÉANCE DU 8 AVRIL 2022**

Le 8 avril 2022, à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Manneville, s'est réuni sous la Présidence de M. Nicolas AMICE.

Présents : Mme Françoise AIRAULT, M. Nicolas AMICE, Mme Stéphanie AMICE, M. Pascal BARREAU, Mme Aurélie BERNARD, M. Fitzgerald BEURIOT, Mme Marie BOISSIN, M. Cédric BOQUET, Mme Suzette DESMOULINS, Mme Sylvie DEVARENNE, M. Alexandre JUNG, Mme Ludivine LARSON, Mme Caroline NAYRAT, M. Jean-Marie PHILPPART

Absent(e)s excusé(e)s: Sofiane ZOUAOUI ayant donné procuration à Alexandre JUNG
Sylvie PIGACHE ayant donné procuration à Marie BOISSIN

Secrétaire de séance : Caroline NAYRAT

Monsieur le Maire expose une motion qu'il souhaite prendre dans le cadre du projet de construction d'une usine sucrière de betteraves.

Motion :

HAROPA Port a annoncé dans un communiqué de Presse publié le jeudi 17 mars 2022 avoir retenu le projet d'AKS (Al Khaleej Sugar), entreprise Dubaïote pour la construction d'une usine sucrière de betteraves sur la friche de 75 hectares, autrefois occupée par Renault, sur les communes de Grand-Couronne et de Moulineaux.

L'implantation d'une usine sucrière à Grand-Couronne et à Moulineaux pourrait impacter les paysages et la nature de la boucle de Roumare, classée par décret du 26 juin 2013 pour son caractère exceptionnel.

Quid de la gêne occasionnée, de la consommation d'eau et de ses rejets associés, de la consommation d'électricité, de la zone d'inondabilité, des impacts paysager et environnemental, de l'urbanisme et de l'emploi ?

Par cette motion, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Manneville estime inadmissible de ne pas avoir été informé de ce projet avant le communiqué de Presse.

Le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Manneville sera très attentif à tout projet susceptible d'impacter durablement la population, le paysage, l'environnement et plus globalement la qualité de vie des habitants de la commune et des communes voisines et demande à être associé à toutes décisions qui pourraient être prises dans le futur sur le devenir de cette zone.

12 personnes votent pour cette motion, 1 abstention M. Philippart et deux voix contre Mmes Bernard et Desmoullins.

DÉLIBÉRATION N ° 1/04/2022
APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11 MARS 2021

Le compte-rendu de la séance du 11 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N ° 2/04/2022
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2021

Mme AIRAULT, doyenne de la séance, présente la délibération.
Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5212-1 et suivants,
Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 avril de l'année sur
l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur Le Maire,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution
d'écritures avec le compte administratif.

FONCTIONNEMENT COMMUNE :

Dépenses : **638 592,07 €**

Recettes : **683 332,49 €**

Résultat de l'année : **+ 44 740,42 €**

Soit un excédent cumulé de fonctionnement de : 166 719.91 €

INVESTISSEMENT COMMUNE :

Dépenses : 114 590,07 €

Recettes : 347 369,68 €

Résultat de l'année : **+ 232 779.61 €**

Soit un excédent cumulé d'investissement de : **252 731,31 €**

Après en avoir délibéré,

Après que la commission Finances se soit réunie le 31 mars 2022

Les membres du Conseil Municipal approuvent à 14 voix le compte de gestion 2021 et le compte
administratif 2021

DÉLIBÉRATION N ° 3/04/2022 AFFECTATION DE RÉSULTATS
--

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 19 951.70 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 121 979.49 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent- 001) de la section d'investissement de : 232 779.61 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 44 740.42 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 196 960.00 €
En recettes pour un montant de : 39 963.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 65 000.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) 101 719,91 €

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité ces affectations.

DÉLIBÉRATION N ° 4/04/2022 VOTE DES SUBVENTIONS 2022

	2021	2022
FOOT ENTENTE MONTIGNY ST MARTIN DE BOSCHERVILLE	1 000 €	1500€
FOYER RURAL	1 050€	1500€
SAUVEGARDE BOUCLE	200€	200€
ASSOCIATION SALLE POLYVALENTE	500€	500€
ASSOCIATION CHASSE	155€	155€

ASSOCIATION BOUCLE SOLIDAIRE	150€	150 €
VOIX SUR SEINE	462€	924€*
ASSOCIATION ANCIENS COMBATTANTS	100€	100€
CHORALE VAL DE LA HAYE	100€	250 €
ASSOCIATION DES AMIS DU MANOIR DE VILLERS	200€	200 €
ASSOCIATION LES CHEMINS DU MONT- SAINT-MICHEL	50 €	50 €
POMPIERS ST MARTIN	150€	200€
FONDATION DU PATRIMOINE	75 €	75 €
SYNDICAT DES PRAIRIES DE LA BOUCLE DE ROUMARE	150 €	150 €
ASSOCIATION REFERENCE SERVICES ADERE NORMANDIE	50 €	50€
ASSOCIATION SAUVEGARDE EGLISE DE ST PIERRE DE MANNEVILLE	250 €	250 €
CLUB DES AINES	0€	500 €
AGE D'OR DES PEINTRES (SAHURS)		200 €
INITIATIVES JEUNES		250 €
COOPERATIVE SCOLAIRE		2200 €
TOTAUX	----- 4 842 €	9404 €

(* 1€/habitant)

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

DÉLIBÉRATION N ° 5/04/2022 VOTE DES TAXES 2022

En 2021 dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les communes bénéficient du transfert du taux de TFPB 2020 du département (25.36% pour la Seine-Maritime).

Ce transfert du foncier bâti du département et l'application d'un coefficient correcteur assurera la neutralité de la réforme TH pour les finances des communes.

Par conséquent, si le Conseil Municipal souhaite reconduire les taux de 2021, il ne faut pas qu'il vote le taux de TFPB 2021 mais il convient de voter le taux **de TFPB 2021 augmenté du taux du département (25.36%)**.

Monsieur le Maire, propose de voter le taux des taxes directes locales soit :

Taxe Habitation Sur résidences secondaires et Locaux vacants	12.20%
Taxe Foncière Propriétés Bâties	Taux de référence= taux 2020 soit 21.83% + 25.36% taux de TFPB 2020 du département = 47.19%
Taxe Foncière Propriété Non Bâties	48.34%

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

DÉLIBÉRATION N ° 6/04/2022
VOTE DU BUDGET 2022

Prévisions budgétaires :

FONCTIONNEMENT : 721720 € équilibré en dépenses et en recettes

INVESTISSEMENT : 399 952€ équilibré en dépenses et en recettes

Le budget est adopté à 15 voix pour.

DÉLIBÉRATION N ° 7/04/2022
CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA TCCFE PAR LA
METROPOLE ROUEN NORMANDIE A LA COMMUNE DE SAINT
PIERRE DE MANNEVILLE

Par délibération en date du 26 juin 2017, le Conseil de la Métropole a décidé d'instaurer la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) sur le territoire des communes de 2000 habitants et moins, à compter du 1^{er} janvier 2018.

La convention précédente qui nous liait étant arrivée à échéance, afin de pouvoir procéder au reversement de la TCCFE perçue sur notre commune., le conseil municipal doit se prononcer afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 4 ans.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

DIVERS

Les projets d'investissements pour 2022 sont les suivants :

- Réserve du cimetière: clôture et plantation d'un verger.
- Achats des guirlandes de Noël
- Achat d'un camion électrique
- Achat de matériels pour les agents
- Achat de trois tables de pique-nique
- Achat d'une fontaine sur le parking E.Lacroix
- Diagnostic énergétique de la mairie
- Paiement de l'AMO et de l'architecte retenu dans le cadre de la restauration de l'Eglise
- Achat du Presbytère

Cédric BOQUET

Monsieur BOQUET demande si le bureau de vote est installé. Monsieur le Maire lui répond que tout est prêt.

Alexandre JUNG

Monsieur JUNG s'interroge sur les travaux de réseau d'eau au Marais, toutes les autorisations ont été transmises aux services de la Métropole et les travaux seront réalisés prochainement. Monsieur le Maire précise être en relation directe avec les services de la Métropole et de Véolia.

Ludivine LARSON

Madame LARSON a signalé qu'une chambre PTT a coté du 13 des Tilleuls a été enfoncée et présente un risque pour les piétons. Monsieur la Maire précise qu'un balisage a été installé sans délais. L'information été donnée aux services compétents.

Fin de Conseil à 20H45.

Nicolas AMICE	Françoise AIRAULT	Stéphanie AMICE
Pascal BARREAU	Aurélie BERNARD	Fitzgerald BEURIOT
Marie BOISSIN	Cédric BOQUET	Suzette DESMOULINS
Sylvie DEVARENNE Ayant donné pouvoir à Marie BOISSIN	Alexandre JUNG	Ludivine LARSON

Caroline NAYRAT

Jean-Marie PHILPPART

Sofiane ZOUAOUI

Ayant donné pouvoir à Alexandre
JUNG